

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2017

Présent-e-s

Bureau :	FABRE	Michel	PS	Président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} secrétaire
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	PDC	
	GERSON	Moïse	PLR	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	ORTELLI	Aldo	PS	
	OSMANI	Xhevrie	PS	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SAPIN	Françoise	MCG (dès 19h20)	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

Excusés :	GAETANINO	Marco	Hors parti
	HARTMANN	Esther	Ve
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR

Assistent à la séance

DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2017.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Election des président-e, vice-président-e et suppléant-e-s du local de vote pour 2018.
6. Délibération n° 2017-32 relative à la modification du règlement sur le Fonds communal énergie. **Rapport de la commission d'administration générale élargie** (Mme Murciano, Ve).
7. Délibération n° 2017-33 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de **CHF 90'000.-** pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal énergie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. **Rapport de la commission d'administration générale élargie** (Mme Murciano, Ve).
8. Délibération n° 2017-34 relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain. **Rapport de la commission d'administration générale élargie** (Mme Murciano, Ve).
9. Délibération n° 2017-35 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de **CHF 900'000.-** en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. **Rapport de la commission d'administration générale élargie** (Mme Murciano, Ve).
10. Délibération n° 2017-25 destinée à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'382'600.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
11. Présentation du budget 2018.
12. Délibération n° 2017-26 relative aux indemnités allouées en 2018 aux maire et conseillers administratifs ainsi qu'aux jetons de présence des conseillers municipaux.
13. Délibération n° 2017-27 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018.
14. Délibération n° 2017-28 relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

15. Délibération n° 2017-29 relative au financement des travaux de rénovation de la ferme de la Planche, d'un montant brut de **CHF 2'462'346.-**.
16. Délibération n° 2017-30 relative à l'ouverture d'un crédit brut de **CHF 590'000.-** pour la réalisation des travaux de génie civil pour la "boucle" du chemin de l'Etang impactée par le plan localisé de quartier n° 29'947-540.
17. Délibération n° 2017-31 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 37'000.-** en vue de la réalisation d'un concept territorial de signalétique de mobilité douce.
18. Délibération n° 2017-17a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 170'000.-** brut destiné à l'étude d'une buvette intérieure dans l'enceinte patinoire des Vergers. **Rapport de la commission des travaux publics** (M. Boccard, LR).
19. Pétition n° X-2017-01 demandant la prise de mesures pouvant améliorer la sécurité des cavaliers et des chevaux autour du paddock extérieur du manège de Meyrin. **Rapport de la commission de l'environnement et Agenda 21** (M. Cornuz, Ve).
20. Annonces de projets.
21. Propositions individuelles.
22. Questions.

* * *

1. **Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2017**

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal, mis aux voix par **M. Fabre**, est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. Fabre indique que les EPI (Etablissements publics pour l'intégration) font part du départ à la retraite de M. Serge Lançon et de la nomination de son successeur, **M. Rolf Gobet**. De plus, le 7 novembre 2017 aura lieu l'inauguration de l'atelier braille, signalétique et impression.

D'autre part, il donne lecture d'une lettre de M. Dumalle:

Monsieur le président, salut Michel,

Peux-tu s.t.p. dans le sujet "communications du bureau" placer le texte suivant :

Dans le cadre de notre rapprochement avec la ville de Glaris, quatre conseillers municipaux, Stéphane Pachoud, Nicola Squillaci, Moise Gerson et Marcel Dumalle, accompagnés de deux autres coureurs meyrinois, Stefane Monti, président des Foulées automnales, et René Meier, coureur émérite ainsi que notre conseiller administratif Pierre-Alain Tschudi... en tant que supporter. Ces messieurs représenteront la ville de Meyrin à la course du Glarner Stadtlauf, en français "course de la ville de Glaris" le samedi 28 octobre.

Nous leur souhaitons de bonnes jambes et de représenter dignement Meyrin en démontrant notre volonté et notre enthousiasme.

M. Fabre ajoute qu'il leur souhaite également bonne chance, en espérant qu'ils vont représenter dignement les couleurs de la Commune et terminer à la première place !

Enfin, il rappelle aux conseillers qu'ils doivent donner ce soir au secrétariat politique une réponse quant à leur participation à la sortie du Conseil municipal du 14 octobre.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Dépassement budgétaire pour la subvention du cartel des sociétés communales meyrinoises

Le Conseil administratif a rencontré le cartel des sociétés communales meyrinoises le 23 juin dernier. Celui-ci lui a fait part de la nécessité d'augmenter le taux de travail de l'une des secrétaires, afin de répondre de manière adéquate aux besoins des sociétés membres, de plus en plus nombreuses, à solliciter de l'aide administrative. De plus, le Cartel a connu des dépenses extraordinaires en achetant du matériel informatique ainsi qu'un grand massicot.

Pour cela, le Conseil administratif lui a octroyé un budget complémentaire de CHF 16'522.- pour l'exercice 2017. Ce dépassement sera réparti sur les comptes des services développement social et emploi, de la culture et des sports, selon la clé de répartition usuelle.

(les comptes 34.600.365.71, 30.600.365.71 et 58.120.365.71).

* * *

4. **Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

Séance du 20 juin 2017, proposition de M. Cornuz

Micros de la salle du Conseil municipal

L'installation sonore a été revue par l'entreprise mandatée pour installer le vote électronique. Cette installation est désormais opérationnelle. Toutefois, l'amplificateur gérant le son sera mis sous clé afin d'éviter que des non-initiés dérèglent à nouveau l'équipement sonore.

Séance du 11 avril 2017, question de Mme Schweizer

Terrain de jeux rue des Vernes

La résolution n° 2016-07, présentée par Mme Adriana Schweizer au nom du parti UDC, demandant de réaménager et moderniser le terrain de jeux se trouvant à la rue des Vernes, à l'angle de l'avenue de Vaudagne, votée le 16 décembre 2016, a été suivie d'une séance de commission de l'environnement et Agenda 21 qui a eu lieu le 14 septembre 2017. Son objectif a été de présenter les améliorations et équipements complémentaires proposés, sur la base du contenu de la résolution amendée. Ces propositions, acceptées à l'unanimité par les membres de la commission, vont induire en 2017 un dépassement potentiel de CHF 16'850.-.

(rubrique budgétaire n° 35.400.000.311.57.000 relative aux équipements des places de jeux).

Séance du 12 septembre 2017, proposition individuelle de Mme Girardet

Carte de légitimation des conseillers municipaux

La ville de Genève établit une carte de légitimation aux conseillers municipaux car elle leur permet de bénéficier d'un rabais lors de l'utilisation des installations sportives. A Meyrin, cette même pratique n'existe pas. Si certains conseillers souhaitent néanmoins justifier leur fonction, le Conseil leur suggère de déposer une motion.

Séance du 12 septembre 2017, question de Mme Lüthi

Débordement des déchets sur l'écopoint du chemin de Joinville

Les atteintes à la salubrité constatées au chemin de Joinville sont souvent liées à des apports externes qui provoquent une saturation d'ordures sur ce site, malgré une levée trois fois par semaine. En effet, les contrôles de provenance des déchets ont été renforcés, et les contrevenants ont été verbalisés. Par ailleurs, les mesures sanitaires relatives à la régulation de la population des rongeurs identifiés ont été prises.

Séance du 12 septembre 2017, question de Mme Tiguemounine

Levée sélective des déchets

La levée des ordures à 5h00 du matin est antérieure à l'heure autorisée par les directives communales internes et les mesures ont été prises pour éviter qu'une

telle situation ne se reproduise. En revanche, les interventions de levée continueront à être effectuées tôt le matin. D'autre part, la levée sélective des déchets de cuisine constitue un défi majeur à Genève actuellement, qu'il convient de relever. Néanmoins, afin d'améliorer la propreté des conteneurs à déchets de cuisine, la fréquence de leur désinfection sera augmentée.

Séance du 12 septembre 2017, question de M.Cornuz

Signalétique devant le massif de plantes comestibles du restaurant Forum

Les panneaux indicateurs n'ont pas été placés en 2017. S'agissant d'un nouveau concept en phase d'observation, aucune mesure incitative à la récolte n'a été prise afin d'éviter une surexploitation de ces plantations légumières urbaines et leur dégradation éventuelle. En 2018, l'information sera mise en place en choisissant des zones identifiées comme adéquates à cette démarche, ainsi que le mentionne le texte de la résolution. Une information sera diffusée dans le journal *Meyrin Ensemble* au printemps 2018.

Séance du 12 septembre, questions de Mme Hayes

Jardins potagers, rue De-Livron

Les jardins potagers situés à proximité du terrain de football sur la rue De-Livron sont entretenus par deux associations distinctes, conformément aux termes d'une convention signée avec la ville de Meyrin le 9 juin dernier.

Ces deux associations sont :

- d'une part, l'association "Les incroyables comestibles" qui cultive des légumes et des plantes aromatiques mis gratuitement à disposition des habitants;
- d'autre part, l'association "parcelle colorée" qui exploite quelques bacs de plantation à proximité, en profitant des infrastructures mises en place pour les deux jardins.

Ces deux installations poursuivent des buts similaires :

- en matière sociale, ces jardins potagers stimulent les échanges et les rencontres entre cultivateurs, mais aussi avec les habitants riverains et les passants. On y trouve aussi une dimension éducative, dans la mesure où le jardinage est propice au partage de connaissances.
- en matière environnementale, les installations mises en place contribuent activement à stimuler la biodiversité dans notre ville et à promouvoir des méthodes de culture novatrices et respectueuses de l'environnement.

Certes, l'automne n'est pas le moment le plus spectaculaire pour admirer des jardins. Quoi qu'il en soit, ce dispositif expérimental et provisoire, mis en place à peu de frais, permettra aux cultivateurs, aux voisins et à l'administration meyrinoise de tirer de précieux enseignements de cette première expérience.

Travaux de mise en zone 30 km/h à la rue de la Prulay

Plusieurs chantiers se succèdent entre la rue De-Livron et la rue de la Prulay. D'une part, il y a des travaux menés par les SIG pour le remplacement de la canalisation d'eau potable et, d'autre part, des ouvertures dans le trottoir supervisées par les SIG pour le gaz.

Entre la rue Gilbert et l'avenue de Vaudagne, plusieurs chantiers privés d'assainissement ont été réalisés en septembre pour la mise en séparation des réseaux ainsi qu'un chantier communal pour effectuer les raccordements sur la galerie d'eaux claires alimentant le lac des Vernes. Les emprises de chantier sur cette seconde partie de la rue de la Prulay correspondent aux emplacements des futurs aménagements de zone 30.

La signalisation de chantier est imposée par la Direction générale des transports et les panneaux posés sont conformes à leurs directives.

En ce qui concerne la zone devant la promenade du Bois-Clair, le chantier d'assainissement de cette zone était situé au milieu de la route, c'est pourquoi le trottoir du côté impair de la route a été immobilisé et les piétons déviés sur le trottoir opposé. Pour guider les jeunes se rendant au cycle de la Golette, la police municipale était présente le matin la semaine de la rentrée. Cette zone de travaux a été libérée fin septembre.

L'administration municipale sensibilise les SIG sur la continuité des cheminements piétons et suit le déroulement de ces chantiers avec vigilance.

Séance du 12 septembre, question de M. Falvo

Stade des Champs-Fréchets

Un des axes de la politique sportive meyrinoise est de favoriser la pratique sportive par le plus grand nombre en mettant notamment des installations en libre accès. Plusieurs études de l'Office fédéral du sport démontrent que le nombre de pratiquants de sport non structuré, c'est-à-dire hors des associations sportives, augmente de façon significative.

L'offre en la matière sur la Commune est conséquente. Les parcours mesurés, permettant de courir le long de la frontière, les terrains de pétanque extérieurs, le boulodrome, le terrain de rugby, le terrain de football synthétique, les terrains de basket à l'école de Cointrin et à l'école de Meyrin-Village, les deux zones multi-sports à la promenade de Corzon et à l'école des Boudines, le parcours sportif virtuel avec l'application Sport City Tour, le projet de réaliser quatre places de musculation et de rencontre réparties sur le territoire, sont autant de lieux accessibles gratuitement.

Le stade des Champs-Fréchets ne fait donc pas exception et nous reconnaissons que c'est un endroit très prisé de la part des sportifs.

Pour ces raisons, le Conseil administratif ne souhaite pas modifier les horaires d'ouverture du stade et maintient la réglementation qui prévoit un libre accès de 7h30 à 22h00, l'éclairage s'éteignant à 21h.

Le Conseil administratif est conscient que certaines activités au stade des Champs-Fréchets occasionnent parfois des nuisances pour les habitants proches. Dans ce sens, une action sera reconduite avec le service du développement social et emploi dès le printemps 2018 afin de sensibiliser les utilisateurs aux questions du respect du voisinage.

Séance du 12 septembre 2017, question de M. Boccard

Pilotage du chantier des Vergers

Les arbitrages stratégiques et politiques concernant le pilotage de la réalisation du quartier sont traités mensuellement ou sur demande en Comité de pilotage, où siègent de manière permanente les membres du Conseil administratif, le secrétaire général, la co-responsable du DSE et le responsable de l'UTE. Les questions de coordination entre services sont abordées hebdomadairement en comité de projet où siègent de manière permanente le secrétaire général, une partie des chefs de projet travaillant sur le quartier, la co-responsable du DSE et le responsable de l'UTE.

M. Pierre Chappuis, responsable de l'UTE et des collaborateurs travaillant spécifiquement sur les Vergers, est présent en permanence dans ces dispositifs et assure ainsi le pilotage de l'ensemble du projet.

Séance du 12 septembre 2017, question de M. Jimenay

Bancs à la rue des Boudines

Les bancs se situant à la rue des Boudines ne font pas partie des 200 bancs votés pour le quartier des Vergers.

Ces éléments de mobilier sont compris dans les frais d'aménagements votés dans le cadre de la délibération D2014-32a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 2'579'877.- destiné à la mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin.

Si, à l'usage, il est constaté que l'offre est trop abondante, les bancs pourront être déplacés ailleurs sur la Commune, à des endroits où des besoins auront été identifiés.

Séance du 12 septembre 2017, question de MM. Hubert et Gaetanino

Jeux - rue des Boudines

Les travaux réalisés à la rue des Boudines ont porté sur la réalisation d'une zone 30 km/h avec des aménagements de voirie destinés à réduire la vitesse des conducteurs.

L'ancienne voie de circulation devant l'école a été aménagée afin que les habitants s'approprient ce nouvel espace public. Cependant, pour maintenir l'accès aux véhicules de secours, la voie le long du bâtiment devait rester en enrobé.

Afin de créer de l'animation sur cet espace piéton, une aire de jeux a été installée. Elle n'est pas un aménagement pour l'école, mais bien pour les habitants. Le positionnement de ces jeux est séparé de la route par la berme centrale de 2 m. de large, et il est rappelé que les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte. Cependant, afin de répondre à cette impression d'insécurité, l'UTE étudie une proposition de l'architecte paysagiste pour mettre en œuvre une barrière au niveau de la berme centrale le long de l'aire de jeux.

Séance du 12 septembre 2017, question de MM. Hubert et Dumalle

Passage pour piétons à la douane de Mategnin

Le 14 août dernier, l'autorisation de construire a été délivrée par le Département. Le DETA a indiqué à la Commune le planning prévisionnel suivant :

Demande des offres : mi - septembre 2017.

Réception, contrôle, validation des offres et préparation des commandes : fin octobre 2017.

Rendez-vous de police et début des travaux : fin novembre 2017.

La Commune espère donc célébrer le nouveau passage pour piétons sur l'avenue Auguste-François-Dubois d'ici la fin de l'année, que la DGT aura mis plus de 5 ans à concrétiser.

Séance du 12 septembre 2017, question de Mme Deluermoz

Panneaux publicitaires – distance réglementaire

Les panneaux publicitaires ont été retirés.

Séance du 12 septembre 2017, question de Mme Tiguemounine

Sortie en voiture de la promenade des Artisans

Une demande de modification d'arrêté de circulation avec pose d'un panneau sens interdit a été déposée auprès des services de la Direction générale des transports.

Le panneau sera posé une fois que cette démarche aura abouti.

Mme Girardet tient à remercier M. Devaud d'avoir pris le temps de s'informer auprès du Conseil municipal de la ville de Genève quant aux cartes de légitimation. Elle trouve exagéré qu'il faille déposer une motion pour obtenir une carte à laquelle les conseillers ont normalement droit.

M. Hubert s'étonne de n'avoir pas eu de réponse à sa question relative au parking de l'école de Monthoux.

* * *

5. **Election des président-e, vice-président-e et suppléant-e-s du local de vote pour 2018**

M. Fabre explique que M. Patricio Vargas ayant renoncé à occuper la charge de président du local de vote en 2017, une permutation a été effectuée avec M. Pascal Seeger qui a donc exercé la fonction de président en 2017. **M. Fabre** ajoute que M. Vargas et Mme Rivron ne souhaitent pas poursuivre leur mandat. De ce fait, l'administration a proposé une double rotation.

En premier lieu, **M. Fabre** fait part de la proposition d'attribution des mandats comme suit et demande si quelqu'un y est opposé.

Président :	M. Jean-Bernard Zosso
Suppléant du président :	M. Pascal Seeger
Vice-président :	le/la remplaçant-e de Mme Rivron
Suppléant du vice-président :	le/la remplaçant de M. Vargas

M. Serrano demande des précisions sur l'appartenance à un parti de ces candidats.

M. Fabre répond qu'il n'est pas obligatoire d'appartenir à un parti pour occuper une fonction au local de vote.

Il n'y a pas d'opposition à la répartition des mandats telle que présentée par M. Fabre et il est donc passé à l'élection des remplaçants.

M. Amato annonce que les Verts présentent la candidature de Mme Jenny Betancourt à la vice-présidence.

Il n'y a pas d'autre candidature et **Mme Betancourt** est donc élue **vice-présidente à l'unanimité**.

M. Orтели indique que le parti socialiste présente la candidature de M. Michel Dimopoulos pour la fonction de suppléant du vice-président.

Personne d'autre ne se présentant, il est procédé au vote et **M. Dimopoulos** est élu **suppléant du vice-président à l'unanimité**.

* * *

6. Délibération n° 2017-32 relative à la modification du règlement sur le Fonds communal énergie. Rapport de la commission d'administration générale élargie (Mme Murciano, Ve)
 7. Délibération n° 2017-33 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 90'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal énergie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Rapport de la commission d'administration générale élargie (Mme Murciano, Ve)
 8. Délibération n° 2017-34 relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain. Rapport de la commission d'administration générale élargie (Mme Murciano, Ve)
- et
9. Délibération n° 2017-35 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 900'000.- en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Rapport de la commission d'administration générale élargie (Mme Murciano, Ve)

En premier lieu, **M. Fabre** signale que la majorité du bureau a décidé de regrouper ces quatre délibérations, qui feront l'objet d'une présentation générale par M. Devaud, à moins qu'il y ait une opposition. Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Devaud.

M. Devaud présente les délibérations:

"L'introduction de la méthode comptable harmonisée 2 (MCH2) et l'introduction dans la loi sur l'administration des communes exigent que le fonds énergie et le fonds d'art contemporain deviennent des financements spéciaux de capital propre. Cette nouvelle méthode et la loi qui l'accompagne nécessitent dès lors une modification des règlements d'application de ces deux fonds.

Les propositions de modifications sont intégrées dans les deux documents qui accompagnent les délibérations n^{os} 2017-32 et 2017-34. Elles vous ont été présentées lors de la commission d'administration générale du 21 septembre dernier et vous avez eu tout loisir d'en prendre connaissance.

En ce qui concerne les délibérations n^{os} 2017-33 et 2017-35, elles ont pour but de proposer l'ouverture de crédits d'engagement cadre qui permettent au Conseil administratif de :

- a) en ce qui concerne la délibération n° 2017-33 du fonds énergie, la demande est faite afin de permettre l'autorisation de l'engagement du fonds à hauteur de CHF 90'000.- pour les subventions d'investissement versées par ce même fonds pour la période allant du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- b) en ce qui concerne la délibération n° 2017-35 du fonds d'art contemporain, la demande est faite afin d'autoriser l'engagement à hauteur de CHF 900'000.- en vue de l'acquisition d'œuvre d'art pour la même période, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Si votre Conseil accepte l'entrée en matière et le vote immédiat, le rapport de la commission d'administration générale du 21 septembre dernier qui a été rédigé par Mme Murciano vous donnera, je l'espère, tous les éléments vous permettant de vous prononcer sur le vote de ces quatre délibérations. Dans le cas contraire, je vous laisse le soin de la décision."

En premier lieu, **M. Fabre** demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière** sur ces quatre objets, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre donc le débat sur le vote immédiat.

M. Amato fait la déclaration suivante au nom de son groupe:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin sont étonnés de la proposition du Bureau. En effet, nous trouvons étonnant de voter cette délibération maintenant alors que le sujet, bien qu'il ait été présenté en grande ligne, les délibérations cadres et financières ne nous ont pas été présentées. Nous en avons pris connaissance en même temps que l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir. De plus, il ne nous semble pas urgent de voter ces délibérations ce soir vu leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Celles-ci pourront sans autre être votées avec le reste des délibérations liées au budget au mois de novembre. Nous voulons pouvoir retourner en commission pour étudier les délibérations en détail et pouvoir poser des questions sur celles-ci. Nous demandons donc un renvoi en commission d'administration générale élargie."

M. Fabre lui fait remarquer qu'il sera difficile de convoquer une commission d'administration générale élargie et lui demande s'il serait d'accord de renvoyer ces objets plutôt à la commission des finances élargie.

Ce dossier ayant déjà été déjà étudié par la commission d'administration générale élargie, **M. Amato** maintient sa proposition, quitte à ce que cette commission ait une double présidence.

M. Grognuz annonce que les membres du parti libéral-radical sont du même avis et fait part de leur position;

"Ces deux délibérations ont été survolées en commission d'administration générale. Nous n'avons pas eu le temps de bien les étudier avant leur passage devant le Conseil municipal. Nous ne souhaitons pas que cette façon de faire soit la coutume dans notre assemblée. Le Conseil administratif demande de plus en plus souvent le vote immédiat sur des délibérations qui n'ont jamais été présentées à notre Conseil. Dernier exemple en date, le remplacement des lampadaire – l'urgence pouvait se comprendre vu la nécessité de réaliser des travaux en même temps – ou encore l'achat de la parcelle aux Vergers pour réaliser un accès PM. Ces deux objets nécessitaient le vote immédiat. Nous ne voyons pas dans cette délibération le caractère d'urgence qui nécessite le vote immédiat. Une partie du montant de la délibération concerne le budget 2018 que nous allons commencer à étudier cette semaine.

Le vote des règlements est une tâche importante de notre Conseil. La création du Fonds remonte à 2011. Cette révision très importantes des articles ne concernent

pas seulement les changements qui entrent en vigueur avec MCH2 mais elle concerne aussi la création de nouveaux alinéas. Chacun d'entre nous se doit d'être bien au clair sur ces changements.

Donc nous demandons un renvoi en commission d'administration générale ou finances élargie."

Mme Leuenberger comprend le souhait exprimé par certains d'étudier plus en profondeur les adaptations apportées aux règlements. Toutefois, elle fait remarquer que la commission d'administration générale élargie a déjà consacré une heure et demie à l'étude dans le détail de ces modifications qui relèvent uniquement de la mise en conformité avec MCH2. A ce sujet, elle explique que ce nouveau modèle comptable exige qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, tout ce qui est lié aux charges de fonctionnement soit séparé de ce qui relève des charges d'investissement. La modification des règlements porte essentiellement sur ces adaptations sans toucher à la philosophie du fonctionnement de ces fonds et aux critères sur la base desquels sont acquises les œuvres d'art ou sont attribuées les subventions en lien avec l'amélioration énergétique.

Mme Leuenberger ajoute que le Conseil administratif se réjouit de profiter de cette opportunité pour mettre aux normes le fonctionnement de ces deux fonds. En effet, ceci apportera plus de transparence et de rigueur quant aux coûts réels bruts, aussi bien pour toutes les activités liées aux deux fonds (l'achat d'œuvres d'art et la réalisation de projets artistiques), qu'en ce qui concerne les subventions énergétiques et les crédits de construction.

Elle conclut en indiquant que ces modifications n'induisent aucune nouvelle charge et ne compromettent à aucun moment le fonctionnement des fonds. Si elle trouve légitime de pouvoir étudier la mission dédiée à ces fonds, elle ne trouve toutefois pas le moment opportun et rappelle que ces règlements devront pouvoir être mis en fonction avant le 1^{er} janvier 2018.

Pour **M. Amato**, les modifications ne sont pas toutes liées à MCH2 mais font également suite aux souhaits des comités de ces fonds. En outre, il explique qu'ayant regretté de n'avoir pas les délibérations à disposition lors de la première séance consacrée à cet objet, il lui a alors été répondu qu'elles seraient renvoyées en commission. Il s'étonne donc de la proposition du Bureau de vote immédiat, en relevant que ce n'est pas le Conseil administratif qui a demandé le vote immédiat.

En conclusion, **M. Amato** considère que le renvoi de ces délibérations en commission n'empêchera pas de les voter lors de la prochaine séance, en faisant encore remarquer qu'elles sont liées au budget.

M. Grognoz, qui précise avoir été le seul membre du Bureau à s'être opposé au vote immédiat, pense que certains conseillers souhaitent proposer des amendements sur ces règlements qui, pour lui, sont des objets importants.

M. Fabre signale qu'il n'y a pas de soirée disponible pour les étudier d'ici le prochain Conseil municipal. En conséquence, ces points devront être discutés lors d'une séance de la commission d'administration générale élargie.

La parole n'étant plus demandée, **M. Fabre** met en premier lieu aux voix le **vote immédiat** qui est **refusé par 11 oui et 17 non**.

M. Fabre met ensuite au vote le renvoi des délibérations en commission:

- la **délibération n°2017-32** est renvoyée à la **commission d'administration générale élargie** par **17 oui, 10 non et 1 abstention**.
- la **délibération n°2017-33** est renvoyée à la **commission d'administration générale élargie** par **17 oui et 11 non**.
- la **délibération n°2017-34** est renvoyée à la **commission d'administration générale élargie** par **17 oui et 11 non**.
- la **délibération n°2017-35** est renvoyée à la **commission d'administration générale élargie** par **17 oui et 11 non**.

* * *

10. **Délibération n° 2017-25 destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'382'600.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises**

M. Devaud présente cet objet:

"La délibération qui vous est proposée maintenant a pour but de financer le versement de la part communale annuelle de Meyrin au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain).

Je vous rappelle que ce fonds a été constitué de manière à répartir les charges financières de construction entre les communes qui construisent des logements et de équipements publics associés (telles que les écoles et les espaces publics) et celles qui construisent peu, voire pas du tout.

Ce fonds émane d'un groupe de travail constitué par l'ACG et l'Etat. Ce groupe était constitué de 13 représentants des communes les plus engagées dans la réalisation de logements sur notre canton et de plusieurs représentants des divers services de l'Etat impliqués dans ces démarches. Notre commune a été représentée par Mme Favre de Oliveira et M. Morand à l'époque.

Il a été constitué pour une durée de 20 ans et la loi sur le FIDU ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'assemblée générale de l'ACG le 18 novembre 2015. Le Grand Conseil en a fait de même le 18 mars 2016. Cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier de cette année.

Pour mémoire, je vous rappelle que ce fonds est alimenté chaque année à hauteur de CHF 25 millions. CHF 2 millions sont versés annuellement par le canton et CHF 23 millions sont versés chaque année par les contributions des communes, selon une clé de répartition qui a été prédéfinie et qui nous est propo-

sée avant la préparation du budget de l'année suivante par l'Etat : ce montant doit être intégré au niveau des investissements.

Le montant de cette contribution communale ne peut toutefois pas dépasser CHF 7 millions de francs. Le montant annuel est amorti, comme le prévoit la loi, sur 30 ans.

Pour votre information, la clé de répartition des bénéficiaires est définie de la manière suivante :

- CHF 7'000.- par nouveau logement construit dans l'année;
- CHF 700'000.- par nouvelle classe d'école primaire pour une nouvelle construction;
- CHF 350'000.- par nouvelle classe d'école primaire sur un bâtiment existant (par exemple une surélévation);
- CHF 50.- par m² d'espace public qui n'est pas financé par le FIE et le FIA.

Je vous rappelle que c'est déjà la deuxième année que notre commune participe à l'alimentation financière de ce fonds, et compte tenu de notre important engagement en faveur de la création de logements, notre commune récupérera une bonne partie de ces investissements.

Cette délibération fait donc partie intégrante du projet de budget 2018 et sera discuté en commissions des finances élargies dédiées à l'étude de ce budget, elle sera soumise au vote du Conseil le 15 novembre prochain.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière et ne souhaite prendre la parole. Aussi **M. Favre** met-il au vote le renvoi de la **délibération n°2017-25** à la **commission des finances élargie**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

(Arrivée de Mme Sapin)

11. **Présentation du budget 2018**

M. Devaud présente le budget 2018 :

"Introduction

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil administratif, j'ai l'avantage de vous présenter ce soir le projet de budget 2018 qui intègre deux nouveautés fondamentales par rapport à ceux présentés les années précédentes.

Comme vous le savez tous, l'Etat a exigé pour toutes les communes genevoises que dès 2018, les budgets soient présentés selon la méthode comptable harmonisée 2 (MCH2).

La présentation et l'étude du projet budget 2018 de notre Commune vont demander à chacune et chacun d'entre vous un effort particulier pour intégrer d'une part la présentation par prestations publiques qui peuvent engager des actions transversales de plusieurs services pour un même groupe de prestations, et d'autre part les autres changements liés à MCH2.

Au nom de mes collègues du Conseil administratif, j'aimerais remercier le service des finances qui a fourni un travail énorme pour arriver au terme de ce processus budgétaire. Rappelons que les délais étaient très courts même si on parle de MCH2 depuis plusieurs années : le manuel de la surveillance des communes ayant été remis en décembre 2016, la mise à jour du plan comptable de base en mars 2017, le nouveau programme comptable et la formation MCH2 en mai 2017. Le travail lié à ce projet continuera à occuper largement le service des finances jusqu'à la présentation des comptes 2018 au printemps 2019.

Informations générales

Notre commune vit un essor très important durant cette législature. En effet, de 2015 à 2020 il est prévu que notre population augmente de 19%, soit plus de 4'600 habitants. En juin 2017, la population avait déjà augmenté de 8%. Il est prévu qu'à fin 2018 elle aura augmenté de 14%. Les 19% devraient être atteints à fin 2019.

En parallèle de l'augmentation des habitants, nous avons le privilège d'enregistrer sur notre territoire communal de nouvelles entreprises créatrices d'emplois et par conséquent de nouvelles recettes fiscales, ce qui nous réjouit tout autant.

Cet accroissement démographique et urbanistique nécessite des investissements importants afin d'accueillir la nouvelle population dans les meilleures conditions tout en maintenant le niveau de prestations attendu par l'ensemble de la population meyrinoise.

Il y a lieu de rappeler qu'il est indispensable de maintenir à niveau le patrimoine déjà existant. "Le diagnostic EPIQR" sur l'état de vétusté de nos bâtiments actuels, tout comme l'étude établie l'année dernière sur l'état de nos voiries, le confirment.

Cet important développement entraîne évidemment une hausse du budget communal, tant au niveau des charges que des recettes.

L'année 2018 sera une année charnière de cet essor significatif. Les nouvelles infrastructures mises en service ces derniers mois, telles que le lac des Vernes, l'EVE Cité-Parc, l'EVE des Vergers et le Jardin Robinson, nécessitent de nouvelles charges de fonctionnement non négligeables, tant en personnel qu'en charges d'entretien. Il en va de même avec la réalisation des nouveaux bâtiments d'habitations sur la zone de Cointrin est, et la prise de possession de certains bâtiments du quartier des Vergers par ses habitants. N'oublions pas la mise en exploitation à la rentrée prochaine des équipements publics des Vergers qui comprennent la nouvelle école.

D'autres projets majeurs sont à venir et font partie du plan des investissements communal. Certains devraient encore débiter ou être réalisés pendant cette législature. Je citerai principalement la nouvelle mairie, l'aménagement de la place des Cinq-Continents et l'agrandissement de la Maison Vaudagne.

D'autres investissements de moindre importance sont également prévus. Ceux-ci cumulés représentent tout de même des coûts non négligeables qu'il faudra également engager.

Dès lors, il y a lieu de considérer dans l'étude de ce projet de budget, les conséquences incontournables de l'effet de l'expansion significative de notre Commune, tant sur les coûts de fonctionnement de nos services que sur le personnel.

Nous vous rappelons que les décisions du développement majeur de notre Commune ont été prises par votre Conseil en collaboration avec le Conseil administratif. Il est donc de notre responsabilité de faire face aux engagements pris et de considérer l'évolution budgétaire qui en découle.

Le projet de budget qui vous est présenté ce soir par le Conseil administratif tient compte des besoins nécessaires à notre administration pour fournir les prestations attendues ainsi que des conséquences de notre croissance.

Projet de budget 2018

Le Conseil administratif s'est donc penché avec beaucoup d'attention et un soin particulier à l'élaboration du projet de budget 2018 qui vous est présenté ce soir.

Nous avons dès ce printemps, engagé une réflexion importante avec les chefs des différents services et analysé le plus finement possible les besoins financiers nécessaires pour maintenir les prestations actuelles attendues de la population.

Dans un deuxième temps nous avons demandé aux chefs de service de tenir compte des conséquences directes sur le projet de budget liées au développement communal. Il est important de mentionner à ce niveau que le résultat de ce travail n'a pas engendré de nouvelles prestations, mais une extension des prestations actuelles liées à la forte croissance démographique et urbanistique de notre commune.

Le projet de budget 2018 qui vous est présenté ce soir s'inscrit dans une vision à long terme qui intègre les premières conséquences de cette croissance en cours et fait apparaître une augmentation de charges de presque CHF 9'000'000.- par rapport au projet de budget 2017.

Compte tenu de cette augmentation importante de nos charges, le Conseil administratif a procédé à une analyse très élaborée de l'évolution de nos recettes communales.

En premier lieu, il s'est penché sur la récurrence des résultats excédentaires de ces dernières années. Puis, il a considéré l'impact des actions engagées sur l'accueil de nouvelles entreprises et sur les conséquences économiques favorables que celles-ci auront sur nos recettes communales (recettes personnes morales, impôt à la source et part privilégiée sur les nouveaux emplois). Dans un troisième temps, nous avons analysé les recettes supplémentaires liées à la fiscalité des nouveaux habitants de notre commune.

Le Conseil administratif ne souhaitait plus contraindre les chefs de service à fournir des prestations toujours plus importantes sans augmenter les ressources nécessaires à leur exécution sachant qu'une bonne partie des services est déjà actuellement à la limite de ses capacités.

C'est donc en tenant compte de l'ensemble de ces éléments que le Conseil administratif unanime vous présente ce soir le projet de budget 2018, qui intègre l'augmentation des nouvelles charges et des nouvelles recettes, sans augmenter le centime additionnel.

Nous estimons que ce budget doit nous permettre de faire face à l'important essor de notre Commune. La situation financière très favorable de notre Commune nous le permet et nous vous invitons à adopter ce projet de budget 2018.

Présentation des chiffres clés du projet de budget 2018

Fonctionnement

Revenus	CHF	112'864'498
Charges de fonctionnement		- 100'434'911
Amortissement du patrimoine administratif		- 12'308'443
Excédent de recettes		121'144

Investissements

Investissements		- 58'876'922
Recettes d'investissements		10'535'174
Investissements nets		- 48'341'748

Financement des investissements

Par l'amortissement du patrimoine administratif		12'308'443
Par l'excédent de recettes		121'144
Par l'emprunt		35'912'161
Financement total		48'341'748

Conclusion

Il vous est rappelé que le projet de budget 2018 sera dorénavant voté à 2 fonctions/2 natures, soit par prestations publiques, selon les nouvelles règles en vigueur. Le travail en commission se fera en 8 fonctions/3 natures.

Le Conseil administratif vous propose de renvoyer ce projet de budget aux commissions concernées, selon le calendrier qui vous a été transmis. Il vous remercie de votre attention et de votre bon accueil.

Vous avez tous reçu un classeur avec l'ensemble des documents. De plus, les documents sont disponibles sur CMNet. Vous les trouverez en pièces jointes, sous chaque séance de commission budget.

* * *

12. **Délibération n° 2017-26 relative aux indemnités allouées en 2018 aux maire et conseillers administratifs ainsi qu'aux jetons de présence des conseillers municipaux**

Personne ne demandant la parole, **M. Fabre** met au vote le renvoi de la **délibération n° 2017-26** à la **commission des finances élargie**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

13. **Délibération n° 2017-27 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018**

M. Fabre met au vote le renvoi de la **délibération n° 2017-27** à la **commission des finances élargie**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

14. **Délibération n° 2017-28 relative au budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

M. Fabre met au vote le renvoi de la **délibération n° 2017-28** à la **commission des finances élargie**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

15. **Délibération n° 2017-29 relative au financement des travaux de rénovation de la ferme de la Planche, d'un montant brut de CHF 2'462'346.-**

M. Tschudi explique que cette délibération permet de répondre à deux préoccupations, dont l'une consiste en la réhabilitation de la ferme de la Planche. Cette ferme est située en zone agricole, entre l'avenue J.-D.-Maillard et la route de Meyrin, en face de l'écoquartier des Vergers. Dans le recensement architectural du canton, la valeur patrimoniale de cette ferme est qualifiée d'exceptionnelle.

Aussi la Commune a-t-elle l'obligation de la réhabiliter en tant qu'objet patrimonial qui renvoie à son passé agricole.

M. Tschudi ajoute qu'il a déjà été envisagé de la remettre en droit de superficie pour y aménager une clinique, un cabinet de vétérinaire, une crèche ou un restaurant, en précisant que tous ces projets n'auraient pas rencontré une grande adhésion de la part de l'Office du patrimoine et des sites dans le sens où ils nécessitaient tous de s'attaquer aux structures mêmes de la ferme.

Par conséquent, il a été jugé plus approprié de rendre cette ferme à son usage originel. Or, ceci est en cohérence avec la deuxième préoccupation de l'exécutif, à savoir le projet d'agriculture urbaine dans le cadre de l'écoquartier des Vergers.

M. Tschudi relève que ce quartier est dense et qu'il est souhaité réhabiliter la nature dans cet espace situé entre la ville et la campagne en y implantant de l'agriculture urbaine. Ce projet avance et il s'agit de trouver un bâtiment où les agriculteurs puissent s'installer. **M. Tschudi** ajoute que la question de la réhabilitation en deux phases s'est aussi posée mais qu'il s'est avéré que la réalisation en une seule phase était beaucoup moins onéreuse.

En conclusion, il note que le Conseil a, dans le cas présent, la possibilité de réhabiliter un patrimoine architectural agricole de la Commune à un coût raisonnable pour un usage exemplaire puisqu'il renouera avec un passé agricole.

M. Tschudi termine en annonçant que le Conseil administratif propose de renvoyer cet objet en commission.

M. Fabre demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre le débat sur le renvoi en commission.

M. Bocard préfère que cette délibération soit renvoyée à la commission quartier des Vergers ad hoc élargie vu l'importance de cet objet et son implication dans tout le quartier des Vergers.

La parole n'est plus demandée et **M. Fabre** met aux voix le renvoi de la **délibération n°2017-29** à la **commission quartier des Vergers ad hoc élargie**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

16. **Délibération n° 2017-30 relative à l'ouverture d'un crédit brut de CHF 590'000.- pour la réalisation des travaux de génie civil pour la "boucle" du chemin de l'Etang impactée par le plan localisé de quartier n° 29'947-540**

M. Tschudi rappelle que, le 23 juin 2015, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le plan localisé de quartier concernant le projet du quartier de l'Etang et par conséquent quasi exclusivement la commune de Vernier, à l'exception d'une boucle du chemin de l'Etang qui se trouve sur la Commune. Il s'agit maintenant d'entreprendre les travaux de génie civil pour cette boucle, qui seront évidemment réalisés en même temps que ceux du chemin et en lien avec la construction du quartier.

Il explique que le Fonds d'équipement communal a réparti les travaux et les coûts depuis le 1er janvier 2017: les travaux de la boucle seront réalisés par les promoteurs-propriétaires qui devront financer 75% des coûts totaux évalués à CHF 2'267'813.- et le solde sera à la charge de la Commune.

M. Tschudi propose de renvoyer ce dossier en commission, d'une part pour expliquer les détails du montage financier et, d'autre part, afin que cette délibération ne soit votée qu'une fois que la Commune aura signé une convention avec les promoteurs-propriétaires. Ceci permettra à l'administration de garder un peu la main sur ces travaux et pouvoir ainsi veiller à leur qualité.

Il n'y a pas d'opposition à l'**entrée en matière** et **M. Fabre** ouvre donc le débat sur le renvoi en commission.

Au vu des travaux de génie civil à entreprendre, **M. Serrano** annonce que le PLR propose de renvoyer cette délibération à la commission des travaux publics & d'urbanisme et mobilité conjointe.

M. Fabre explique que la proposition de renvoi en commission d'urbanisme et mobilité est motivée par le fait que la Commune ne va pas réaliser des travaux et parce que c'est la commission d'urbanisme et mobilité qui a suivi ce dossier.

M. Serrano maintenant sa proposition, **M. Fabre** met en premier lieu au vote le renvoi de la **délibération n°2017-30** à la **commission des travaux publics & d'urbanisme et mobilité conjointe**.

Cette proposition est **refusée par 17 non et 11 oui**.

Il est procédé ensuite au vote du renvoi de la **délibération n°2017-30** à la **commission d'urbanisme et mobilité**.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

17. **Délibération n° 2017-31 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 37'000.- en vue de la réalisation d'un concept territorial de signalétique de mobilité douce**

Mme Leuenberger présente cet objet :

"Suivant le plan des investissements et les priorités que s'est fixés le Conseil administratif, nous vous proposons cette délibération demandant un crédit d'étude afin de pouvoir élaborer un concept de signalétique de mobilité douce sur le territoire communal avec un objectif qui vise, d'une part, à favoriser et encourager les

modes doux de déplacement sur la Commune et, d'autre part, pour valoriser les cheminements et itinéraires existants, tout en structurant et en harmonisant la logique de signalétique, ce qui sera évidemment une aide substantielle, aussi bien pour les habitants et les visiteurs que les autres usagers de la ville, pour se repérer et se rendre sur leur lieu de destination, avec une signalétique qui permette de plus facilement identifier la localisation des infrastructures et autres lieux-dits ainsi que leur accessibilité.

Ce crédit d'étude, pour ce concept, s'appuie sur le plan directeur communal qui est en cours de finalisation par le service de l'urbanisme, étude qui prévoit deux phases comme l'explique l'exposé des motifs de la délibération, à savoir :

- une première phase qui consiste au cadrage de l'étude durant lequel nous établirons l'identification des lieux, des destinations, des parcours et cheminements ainsi que du type d'informations à fournir (temps de parcours, direction, orientation des panneaux, pictogramme, etc.).
- une deuxième phase qui porte plus directement sur le concept de signalétique et le projet de sa mise en œuvre, dont une étape de clarification entre les informations communes et spécifiques aux piétons et aux cyclistes ainsi que sur l'identification précise du statut foncier, avec l'établissement de plans qui permettront de déterminer la marge de manœuvre communale, pour arriver in fine au projet de mise en œuvre qui se déclinera avec un premier volet qui fixera le nombre de panneaux à installer dans l'espace public ainsi que leur localisation, et un deuxième volet qui proposera de décliner le concept de manière virtuelle, selon les technologies de réalité augmentée, avec une application de navigation comme il en existe de nombreuses pour les téléphones ou les tablettes dites intelligentes.

A noter que cette étude dont la durée est planifiée sur cinq mois, permettra également d'établir un coût plus précis de la réalisation de ce concept, un coût qui sera repris dans une future délibération de crédit de réalisation avec d'autres précisions liées à ce concept.

Je souhaite que mon exposé ait été le plus exhaustif possible, je ne vous invite pas à voter ceci immédiatement mais à suivre la recommandation formulée par le bureau."

M. Fabre demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas, et il annonce que le bureau propose le renvoi à la commission d'information et communication.

Mme Tiguemounine fait la déclaration suivante :

"Cette délibération demande de procéder à une étude afin d'évaluer les besoins signalétiques de mobilité douce sur le territoire. Je souhaiterais demander en fait que le montant soit adapté de manière à inclure dans cette étude la signalétique des axes principaux d'entrée sur le territoire meyrinois. Je trouve que Meyrin n'est pas mise en valeur comme il se devrait. Beaucoup de personnes traversent Meyrin sans s'y arrêter alors que nous avons des sites exceptionnels et des structures attractives : première cité satellite de Suisse, la réserve de Mategnin, le lac des Vernes, le théâtre Forum Meyrin, la patinoire et le CERN. Meyrin qui reçoit

en 2014 la plus haute distinction européenne à savoir l'"European Energy Award Gold", une trace que l'on retrouve sur une plaque à peine visible à l'une des entrées de Meyrin. Le CERN connu dans le monde entier mais qui n'est jamais cité comme faisant partie du territoire meyrinois. On a bien le tram 14 dont le terminus est à Meyrin-Gravière mais on a le tram 18 qui ne se termine pas à Meyrin-CERN. Pourquoi ?

Dans son programme de législature, le Conseil administratif stipule qu'il veut mettre en valeur le territoire, et certains se rappellent peut-être même la motion présentée en 2010 par M. Dumalle, appuyée par la grande majorité des partis présents dans cet hémicycle, qui demandait justement au Conseil administratif de mandater une étude de mise en valeur de la Commune approuvée par le Conseil municipal et retournée à l'administration. Donc je vous propose de faire revivre cette motion avec cette étude et de soutenir cette demande afin que, demain, des panneaux soient posés à chaque entrée de Meyrin sur lesquels pourrait être inscrit "Meyrin, première cité satellite de Suisse, sa réserve naturelle, son lac, son jardin botanique alpin, son théâtre, sa patinoire, etc."

M. Fabre lui fait remarquer que l'on débat actuellement du renvoi en commission et l'invite à faire part de ses amendements en commission.

La parole n'étant plus demandée, **M. Favre** met au vote le renvoi de la **délibération n°2017-31** à la **commission d'information et communication**.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

(Pause de 19h50 à 21h00)

18. **Délibération n° 2017-17a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 170'000.- brut destiné à l'étude d'une buvette intérieure dans l'enceinte patinoire des Vergers. Rapport de la commission des travaux publics (M. Boccard, LR)**

M. Boccard fait part du rapport de la commission des travaux publics tenue le 13 septembre 2017, sous la présidence de M. Serrano et en présence de MM. Devaud et Tschudi ainsi que MM. Chappuis, Schemel et Genequand :

"Le président ouvre la séance en précisant qu'un seul élu MCG sera présent à cette séance du fait de la démission de M. Gaetanino du MCG. Il passe la parole à M. Devaud.

M. Devaud explique que les deux clubs (patinage artistique et hockey) demandent depuis longtemps une buvette à l'usage de leurs membres et de leurs invités. Cette demande a été présentée en commission des sports. Ce projet de buvette correspond à la demande des clubs.

M. Schemel présente le site envisagé, la buvette sera intérieure, délimitée par l'arrière des gradins et les vitres de la patinoire. La surface sera d'environ 100 m² pour un bar, du stockage, salle à manger et une petite cuisine équipée avec plaque de cuisson 4 feux, hotte, four, machine à laver, plonge, frigo etc. Le système de construction (préfabriqué) permettra une réalisation dans les trois mois. Son intégration se fera sans modifier la façade vitrée et le système de sécurité existant (sorties de secours). Au niveau énergétique, on fabrique une boîte chauffée dans un frigo, la température de la patinoire étant de 8-10 degrés, la buvette ne devra pas modifier cette température ambiante. Il faudra donc l'isoler, la ventiler et la chauffer en correspondant au label Minergie HPE.

Un plan de coupe est présenté, la buvette sera sur pilotis pour assurer la vue sur la surface de glace. M. Schemel indique les reports de charge sur le radier existant.

Le crédit inclut les prestations de mandataires jusqu'à la dépose du crédit de construction (avant-projet, projet et devis général, autorisation de construire et appels d'offre).

M. Schemel détaille ligne par ligne les éléments qui composent ce crédit d'étude, le tout additionné et arrondi à CHF 170'000.-. Il relève la complexité technique du chauffage et de la ventilation (double flux, sas d'entrée) et aussi l'obligation de renforcer la structure porteuse et le contreventement existant (il faudra isoler les six faces). Il précise que le coût total, y compris les CHF 170'000.- d'étude, serait de CHF 1'270'000.- avec une marge d'erreur de 25%.

Les commissaires passent aux questions.

Une commissaire demande qui gèrera la buvette et, si c'est la Commune, quel est le délai escompté pour un retour sur investissement ? M. Devaud confirme que la buvette sera gérée par les clubs et que le revenu sera en diminution des subventions.

Un commissaire juge les moyens démesurés pour le compte des clubs de glace alors que l'on avait évoqué précédemment un équipement pour l'ensemble du centre sportif. M. Devaud répond que le projet de restaurant pour la patinoire et la piscine a été abandonné pour ne pas faire de concurrence aux restaurants qui doivent voir le jour dans le quartier des Vergers mais, cependant, une réflexion est en cours au niveau du Conseil administratif pour construire un restaurant dans l'enceinte du centre sportif et qui serait ouvert aussi en hiver.

On reparle de l'accès patinoire piscine et vice versa, du restaurant self-service. La buvette devra être ouverte lors de l'ouverture de la patinoire au public, les tenanciers du self pourront tenir une buvette "coin public" qui sera à l'extérieur pour le public qui ne souhaite pas entrer dans la patinoire.

Une commissaire demande si la Commune est encore liée aux architectes qui ont réalisé la patinoire pour avoir l'autorisation d'effectuer des modifications. M. Tschudi répond que la Commune est libre, elle peut donc effectuer des modifications dans la patinoire.

Une commissaire constate que l'offre de restauration dans le périmètre comprend déjà la cafétéria de la piscine, la buvette du boudrome et la future buvette (clubs) de la patinoire. Elle demande si la buvette ne sera ouverte que l'hiver, si elle sera réservée aux clubs et, aussi, si les patineurs hors club pourront aller s'y restaurer.

M. Devaud répond que les patineurs hors clubs iront à la cafétéria du centre sportif (self-service), les nouveaux tenanciers ayant l'obligation d'ouvrir été comme hiver.

La question du nombre d'heures d'ouverture de la buvette clubs est posée. M. Genequand répond que l'ouverture correspond à 110 heures hebdomadaires.

Plusieurs commissaires font des calculs et semblent interloqués : cela fait 16 heures par jour, 7 jours sur 7. Mais la buvette clubs sera fermée lors des heures d'ouverture au public, elle ne sera ouverte que lors des matches, entraînements et manifestations (patinage artistique).

M. Genequand précise que, aujourd'hui, les accompagnateurs doivent payer l'entrée piscine pour accéder à la cafétéria (self-service), la nouvelle buvette clubs leur permettra de se restaurer sur place, elle ne sera pas accessible en patins à glace et, lorsque les deux patinoires seront en fonction (une pour les matches et l'autre pour les patineurs hors club), les deux points de restauration seront ouverts.

Un commissaire s'offusque du coût des études. M. Chappuis répond que le projet suit les normes SIA mais que sa complexité fait que l'on consulte de nombreux experts d'où le coût conséquent.

Les coûts d'exploitation sont abordés, M. Schemel explique que ces coûts sont estimés au stade du crédit de construction. M. Devaud rajoute que ces coûts seront pris en charge exclusivement par les clubs.

Une commissaire trouve absolument illogique de mettre une boîte chauffée dans une patinoire refroidie artificiellement. Elle demande de pouvoir réfléchir à une solution extérieure ouverte à tous (porta cabines) et elle s'inquiète de la concurrence que la nouvelle buvette clubs créera avec celle du centre sportif.

Un commissaire pose la question de la patente. Il lui est répondu qu'en effet, les clubs doivent se soumettre à la loi pour gérer une buvette.

Plusieurs commissaires prennent la parole: pour un, l'idée d'une buvette extérieure serait la bonne solution, pour un autre le montant est exorbitant, il aurait préféré une mutualisation des buvettes dans le secteur sportif.

Un commissaire, au vu de l'exiguïté de la buvette clubs (50 places), demande comment elle pourra absorber le public lors des matches. M. Genequand répond que la buvette du centre sportif sera également ouverte et que l'on peut ainsi se réjouir de cette saine concurrence entre ces deux buvettes.

N'ayant plus d'intervenants, le président met au voix le préavis sur la délibération n°2017-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 170'000.- brut destiné à l'étude d'une buvette intérieure dans l'enceinte de la patinoire des Vergers. Elle est acceptée par 3 oui (1 PS/1 PDC/1UDC), 2 non (2 Verts) et 5 abstentions (1 PS, 1 PDC, 2 PLR, 1 MCG)."

M. Jimenay propose de modifier le titre de la délibération en rajoutant la mention "pour la réalisation" afin de le rendre plus clair et qu'il corresponde au premier point du "décide".

M. Fabre met donc au vote l'**amendement** de M. Jimenay consistant à modifier l'intitulé de la délibération comme suit:

*Délibération n°2017-17a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 170'000.- brut destiné à l'étude **pour la réalisation** d'une buvette intérieure dans l'enceinte de la patinoire des Vergers.*

Cet **amendement** est **accepté par 22 oui, 1 non et 6 abstentions.**

M. Dumalle fait la déclaration suivante, au nom de son groupe:

"Lors de notre commission du 13 septembre, comme vient de l'exprimer M. Boccard, nous avons presque tous été surpris par l'ampleur de ce crédit d'étude pouvant aboutir sur un résultat final devisé à CHF 1'270'000.- pour un projet qui nous a semblé non pas réducteur mais très généreux. Il semblerait que pour les installations sportives, rien n'est assez beau et que chacun puisse avoir ses propres installations annexes.

Nous sommes tout à fait conscients de la demande récurrente des clubs de hockey afin d'obtenir des facilités de prises de repas ou autres lieux de détente, en particulier pour les joueurs visiteurs. Ces derniers mois, et particulièrement en commission des sports, nous avons émis l'idée de trouver un système de buvette sous une forme de mutualisation du centre sportif, laquelle nous semblait plus raisonnable en termes de coûts à engager sur ce site ou du moins profitable au plus grand nombre. Que nous soyons bien clairs, les Verts, et en particulier moi-même, soutiennent, ont soutenu et soutiendront l'encouragement et la pratique du sport, quel qu'il soit, à tous les jeunes et moins jeunes meyrinois qui le pratiquent. En revanche, nous sommes tout à fait opposés au fait que l'on installe des infrastructures à des prix que les clubs de ligne nationale pourraient nous envier pour une buvette surchauffée de 100 m², laquelle serait mise à disposition d'une petite partie de l'ensemble des sportifs meyrinois.

Les Verts de Meyrin-Cointrin refuseront cette délibération et renvoient par la même occasion la copie au Conseil administratif afin de présenter un projet mutualisé incluant l'ensemble des activités sportives du site. Je me répète, et ceci afin de préciser que ce n'est pas à la pratique du sport ni au hockey que nous nous opposons mais bien à la somme démesurée de ce crédit d'étude et du coût final qui pourrait en aboutir, tout en sachant que le besoin de ce lieu de restauration est une demande et non pas un caprice."

M. Jimenay donne lecture de la position du PDC:

"Le besoin d'un lieu d'accueil et de restauration pour les clubs de patinage artistique et de hockey qui utiliseraient ce qui n'était alors qu'un projet, à savoir la nouvelle patinoire, s'est fait sentir dès sa planification. Hélas, trois fois hélas, une majorité de membres de cet hémicycle, dont certains sont encore là aujourd'hui, a estimé alors que cette partie du projet était superflue et de fait, elle fut amputée du projet lors de sa réalisation.

Si mes souvenirs sont exacts, cela fait au moins sept ans que les clubs précités attirent ou tentent d'attirer notre attention sur ce besoin de plus en plus impératif, mais ils n'ont pas trouvé une écoute suffisante jusqu'à ce nouveau projet d'étude.

Il s'agit donc d'une buvette pouvant accueillir une cinquantaine de personnes avec l'équipement nécessaire et qui permettrait de fomenter un esprit d'équipe encore plus fort mais aussi de donner un peu de confort à leurs bénévoles, supporters et accompagnants.

Bien sûr d'aucuns trouveront que le sport ne mérite pas ce type d'investissement. Ce sont les mêmes qui ne voient aucun inconvénient à voter d'autres crédits bien plus importants dans d'autres domaines.

Sachant qu'il ne s'agit pas d'un luxe mais simplement d'un besoin devenu urgent du fait de son délai, et considérant que l'on se doit d'avoir une idée plus précise de ce que l'on pourrait y faire, notre groupe votera cette délibération et vous encourage à en faire de même."

M. Serrano donne connaissance de la position du PLR:

"La patinoire communale, construite en 2008, occupe le devant de la scène depuis plusieurs mois à divers titres mais principalement dans le domaine constructif. En effet, notre Conseil a décidé d'allouer un crédit afin de procéder aux travaux urgents sur la façade qui menace de tomber au sol. Cette réalisation devra être terminée pour la fin de cette année.

Dans le cadre de la présente délibération, il s'agit de savoir si des deniers publics doivent être investis pour adjoindre une fonctionnalité buvette dans notre patinoire communale. Pour mémoire, cet objet a déjà été soumis à notre Conseil en son temps. A l'époque, nos prédécesseurs, dont certains siègent encore dans cet hémicycle, ont refusé de doter notre patinoire d'une buvette, estimant les coûts de réalisation trop onéreux et en privilégiant la fonctionnalité sportive.

Neuf ans plus tard, la buvette de la patinoire revient sur la table, après une longue migration hivernale. Ainsi va la vie des objets refusés dans notre commune, ils ont tendance à revenir par la petite porte.

Ce soir notre Conseil doit se déterminer sur la pertinence d'engager un montant de CHF 170'000.- pour une étude portant sur la construction d'une buvette. A terme, celle-ci découlera sur une prochaine délibération affichant un montant de plus de CHF 1,3 million dans sa phase de réalisation. Si nous votons ce soir ce crédit, nous nous engageons de facto à voter une prochaine délibération pour la construction de la buvette, sans quoi nous aurions vilipendé CHF 170'000 d'argent public. Ainsi, la question n'est pas de savoir si nous voulons étudier la thématique buvette mais bien de savoir si notre commune en a réellement besoin.

Afin de bien cerner ce thème il faut se poser la question de l'environnement existant en termes de restauration. Actuellement, dans un périmètre de quelques dizaines de mètres, nous dénombrons le centre sportif des Vergers, le boulo-drome et le stade de football, tous équipés de buvettes. Pour le surplus, un nouveau gérant va reprendre la gestion de la restauration du centre sportif. A la lumière de l'inventaire, il est évident qu'il y a déjà pléthore. Il faut aussi souligner que les synergies n'y ont pas été recherchées. Pour le surplus, notre Conseil devra prochainement voter un financement pour procéder à la rénovation de la buvette du centre sportif. Il est aussi intéressant de constater que la venue d'une énième buvette fera de l'ombre au futur gérant et créera un effet de concurrence important. Celui-ci sera encore renforcé dans un futur proche par la proximité des établissements qui s'établiront dans le quartier des Vergers.

En résumé, il semble que nous ayons à termes pléthore de buvettes de tous types, sans une concertation de fond ni recherche de synergie. Cet état de fait est regrettable et le traitement de ce dossier manque cruellement de vision stratégique mais relève plutôt d'une posture confettis ou arrosoir "socio-psyco-sporto-participatif".

Sous l'angle plus constructif, les éléments de plan présentés nous ont montré une image un peu singulière de ce à quoi cette buvette pourrait ressembler. En effet, le PLR retient des explications données que ce projet consiste à mettre un réchaud à fondue allumé (la buvette) dans un réfrigérateur (la patinoire). Cette thématique nous montre donc un coût de plus de CHF 11'500.- le m² construit SIA. Pour rappel, un appartement revient à environ à CHF 7'000.- m² SIA construit aux Vergers. D'aucuns apprécieront. Ceci nous montre que ce projet, pour respecter l'environnement glacé de notre patinoire, sera très onéreux à la réalisation.

Ceci va quelque peu à l'encontre du bon sens architectural et des principes des fondamentaux de la physique. Il est regrettable que d'autres pistes de type conteneurs extérieurs n'aient pas été évaluées ou, à tout le moins, considérées.

Pour terminer, vous l'aurez très certainement compris, le PLR ne soutiendra pas cette délibération en sa forme actuelle. Néanmoins, nous sommes ouverts à reprendre ce dossier de manière plus large en incluant le bâti existant et à venir et en intégrant tous les acteurs concernés.

Le PLR Meyrin rejette donc cette délibération et vous invite à en faire de même."

Au nom du parti socialiste, **M. Ortelli** fait la déclaration suivante:

"Je dirai en préambule que notre groupe n'est pas fondamentalement opposé à la réalisation d'une buvette dans l'enceinte de la patinoire des Vergers, ni à une étude préalable. Nous sommes conscients de sa nécessité pour les divers clubs qui utilisent cet espace.

Par contre, le montant prévu pour cette étude, CHF 170'000.- tout de même, nous semble hors proportions! CHF 75'000.- pour l'architecte - à CHF 22'000.- mois/homme, tarif usuel, cela fait 3,4 mois - et cela pour concevoir une buvette avec les moyens informatiques actuels. CHF 35'000.- pour l'ingénieur CVSE représentent 1,6 mois/homme. Même pour développer un concept d'un système à double flux qui est, soit dit en passant, une technique relativement courante, c'est cher, très cher.

En commission, il m'a été précisé que ce sont les tarifs SIA. C'est sûrement vrai. Mais ces tarifs sont des tarifs maximums, largement exagérés et de moins en moins appliqués. Ceci n'est pas particulier à ce projet, mais nous avons suffisamment subi les conséquences d'une telle politique en dépensant des fortunes en honoraires.

Si l'on extrapole le prix de l'étude pour calculer le prix final de cette buvette, nous arrivons à un minimum de CHF 1.5 millions, au total avec l'étude CHF 1.6 millions. Très cher pour une buvette. Nous sommes conscients qu'il ne faut pas dénaturer le concept intérieur de la patinoire en construisant une verrue, mais tout de même on parle d'une buvette réfectoire et non pas d'un restaurant VIP !

La patinoire des Vergers a déjà des frais de fonctionnement et d'entretien très élevés. Nous venons d'investir CHF 1 million pour la réfection des murs extérieurs. Investir encore plus de CHF 1.5 million nous semble trop favoriser une activité sportive. D'autres clubs sont souvent moins bien lotis.

Une majorité de notre groupe est en faveur d'une solution plus adaptée et moins chère. Nous laissons toutefois la liberté de vote pour la délibération n° 2017-17a."

M. Frauchiger donne lecture de l'avis du MCG:

"Au vu du projet d'une future buvette placée à l'intérieure de la patinoire et afin de satisfaire le public, les familles et l'ensemble des sportifs, ce projet nous semble cohérent et pratique. En effet, il n'est pas concevable de piétiner des heures dans le froid glacial de ce bâtiment, sans pouvoir se réchauffer, ni consommer un lunch ou une boisson chaude.

Nous voyons également le côté pratique de cette buvette qui répondra ainsi aux souhaits des nombreux clubs, qui pourront se restaurer correctement, et pour une bonne cohésion sociale. En effet, il n'est pas normal que les sportifs mangent leurs pique-niques dans les vestiaires et que les parents doivent sortir de l'enceinte pour aller boire un café, loin de leurs enfants.

Cette buvette, sera gérée par les clubs sportifs qui pourront également dégager une recette financière non négligeable pour eux.

Enfin, nous comptons sur les architectes et les ingénieurs pour nous ficeler un projet d'une buvette pratique, rationnelle et surtout d'un montant raisonnable, car nous avons senti souffler un vent glacial sur ce projet de la part de notre Conseil, ceci sans mauvais jeux de mots.

Aussi, le groupe MCG soutiendra-t-il cette délibération 2017-17a, pour un crédit d'étude de CHF 170'000.-".

M. Hubert pense que tous reconnaissent le besoin d'une buvette pour les deux clubs utilisant la patinoire mais à moindre coût. En effet, les clubs de football et de pétanque disposent d'une buvette.

En conséquence, le groupe UDC rejoint la position du PLR et demande que le Conseil administratif revienne devant le Municipal avec un nouveau projet moins onéreux.

Il n'y a plus de demande de parole et **M. Fabre** met donc au vote la **délibération n° 2017-17a amendée**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 170'000.- brut destiné à l'étude pour la réalisation d'une buvette intérieure dans l'enceinte de la patinoire des Vergers

Vu la commission politique du 24 mars 2011 portant sur la résolution n° 2010-09 demandant au Conseil administratif de démarrer rapidement une étude pour la réalisation d'un restaurant attenant au centre sportif municipal ;

Vu le vote à l'issue de cette séance, retenant 3 variantes dont la création d'un restaurant entre la patinoire et la pataugeoire avec liaison entre les 2 sites (variante C), le maintien du restaurant actuel et la création d'une buvette des clubs dans la patinoire (variante D), ou la création d'un restaurant à l'est de la parcelle, côté lac des Vernes (variante E) ;

Vu la commission des sports du 26 janvier 2017 présentant les différentes pistes pour la création d'une buvette gérée par le club des patineurs de Meyrin, sections hockey et artistique (variante D), aboutissant à la décision de poursuivre le projet de buvette des clubs par la dépose d'un crédit d'étude ;

Vu l'absence de local adapté à la restauration des équipes visiteurs de hockey qui viennent jouer à Meyrin ;

Vu la nécessité d'offrir aux clubs sportifs un endroit à l'intérieur propice à la culture et l'esprit d'équipe ;

Vu l'espace de distribution à disposition devant la façade vitrée donnant sur la patinoire extérieure et derrière les gradins de la patinoire ;

Vu la volonté exprimée des clubs de pouvoir gérer eux-mêmes ces lieux dans le but de bénéficier d'entrées financières supplémentaires ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2016-2026 ;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 3 octobre 2017,

R E F U S E

PAR 16 NON ET 13 OUI

1. de procéder à une étude pour la réalisation d'une buvette intérieure dans l'enceinte de la patinoire des Vergers,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 170'000.-** brut destiné à cette étude,
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
5. en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités sous la rubrique N°34.331, dès l'année de son abandon,

6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 170'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

* * *

19. **Pétition n° X-2017-01 demandant la prise de mesures pouvant améliorer la sécurité des cavaliers et des chevaux autour du paddock extérieur du manège de Meyrin. Rapport de la commission de l'environnement et Agenda 21 (M. Cornuz, Ve)**

M. Cornuz fait part du rapport de la commission d'environnement et Agenda 21 tenue le 14 septembre 2017, sous la présidence de M. Dumalle et en présence de M. Devaud ainsi que M. Chatelain, responsable du service de l'environnement.

"Le président accueille deux pétitionnaires, M. Luis Vazquez, vice-président, et M. Fernando Monteiro, gérant du manège du Club hippique de Meyrin, et leur cède la parole pour présenter les raisons de cette pétition et son objectif. Il est expliqué que les enfants présents dans le parc des jeux d'eau à proximité du paddock extérieur représentent bien souvent un danger accru d'accident, soit en s'asseyant sur le muret, soit en jouant au ballon contre ce dernier. L'objectif serait d'installer un obstacle naturel, sous la forme d'une haie végétale, pour empêcher que cela ne se reproduise. Les pétitionnaires ajoutent que, parfois, ce sont même des adultes qui ne sont pas conscients de l'impact de leurs activités à proximité du manège, telles que la présence de fumée lors de grillades ou encore en utilisant du matériel pyrotechnique. A la demande de précisions des commissaires, les représentants du manège précisent que ces cas de gêne peuvent avoir une fréquence quotidienne pendant les beaux jours, et que le mur concerné est uniquement celui qui borde le parc au bord de l'avenue de Vaudagne. Le président prend ensuite congé des pétitionnaires.

M. Chatelain présente ensuite une proposition de plan d'aménagement de cet espace selon les éléments évoqués dans la pétition, à savoir planter le long du mur de 55 m. des plantes indigènes qui présentent un attrait esthétique toute l'année. Les sujets plantés mesureraient environ 1.70 m, et dissuaderaient les enfants de s'asseoir sur le muret. En revanche ils ne pourront freiner des jets de ballons qu'au bout de deux ou trois ans, une fois arrivés à maturité. Le coût de cette solution est estimé à CHF 9'500.-. Il comprend l'achat des végétaux, leur plantation, l'installation d'un arrosage semi-automatique, et l'évacuation des déchets et cailloux, etc.

En réponse aux questions des commissaires, le conseiller administratif et le responsable de service précisent la nature des essences des plantes envisagées, qui seront sans danger toxique, tant pour les enfants que pour les chevaux. La haie ne pourra par contre arrêter les ballons qu'après deux ou trois ans, en arrivant à maturité. Le montant estimé ne comprend pas le coût des frais de fonctionnement, mais ce dernier sera absorbé dans le budget de fonctionnement

du service. M. Devaud rappelle en outre que la dépense prévue sera imputée au budget de fonctionnement, pour autant qu'elle soit approuvée par les commissaires comme un éventuel dépassement du budget 2017 du service de l'environnement.

Le président soumet aux commissaires cette dépense de CHF 9'500.- qui est acceptée à l'unanimité. Un éventuel dépassement d'un montant de CHF 9'500.- du budget de fonctionnement du service de l'environnement est également approuvé à l'unanimité.

Il est enfin procédé au vote pour le renvoi de cette pétition n°X-2017-01 au Conseil administratif, qui est approuvé à l'unanimité.

Mme Girardet remercie M. Chatelain pour son projet bien conçu, comprenant une jolie haie utile composée d'essences spécifiques, qui offrira une sécurité accrue aux cavaliers et chevaux.

M. Cornuz indique tout d'abord que les Verts ne s'opposeront pas au renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Il poursuit:

"Comme annoncé en commission, le sujet a été étudié par l'administration et même estimé en terme de coûts à la satisfaction unanime des commissaires. Nous ne pouvons donc que recommander au service de l'environnement en outre de laisser une large place à des essences comestibles et non allergènes dans cette haie végétale comme suggéré dans la résolution n° 2017-01a acceptée par notre Conseil en mai dernier."

M. Grognuz annonce que le PLR soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, d'autant plus que la solution proposée est pragmatique, simple et a tout pour plaire.

Mme Boccard fait la déclaration suivante:

"Suite à l'étude et la pertinence de la pétition qui nous a été soumise, notre groupe DC se prononcera favorablement pour la plantation de plantes indigènes d'une hauteur de plus de 1.50 m, dont certaines avec des épines, tout le long du mur jouxtant le paddock extérieur du manège de Meyrin et le parc de Vaudagne.

Cette intervention permettra de garantir de manière optimale la sécurité tant des cavaliers et des chevaux que des nombreux utilisateurs, enfants, jeunes et parents du parc Vaudagne s'asseyant sur le muret.

Vu l'importance d'assurer la sécurité des utilisateurs des deux sites, notre groupe DC acceptera donc l'engagement financier à hauteur d'environ CHF 9'500.- de la Commune pour les travaux."

Mme Osmani signale que le PS n'a rien à ajouter et approuvera également le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M. Pachoud annonce que le MCG soutiendra cette pétition pour le bien du manège.

M. Hubert indique que l'UDC acceptera également cette pétition utile et offrant plus de sécurité.

La parole n'étant plus demandée, **M. Fabre** met au vote le **renvoi de la pétition n° 2017-01 au Conseil administratif**.

Ce renvoi est **accepté à l'unanimité**.

* * *

20. Annonces de projets

Néant.

* * *

21. Propositions individuelles

Comme certains conseillers semblent avoir encore quelques difficultés avec les outils électronique en plénière, **M. Cornuz** propose une formation rapide pour ceux-ci afin de leur faciliter l'utilisation du micro et du vote électronique.

* * *

22. Questions

Mme Schweizer indique que, depuis les travaux à la rue des Boudines, il n'y a plus de passage-piétons en face du chemin donnant accès à l'œuvre l'Enfance du pli. Deux passages-piétons proches l'un de l'autre permettent de se rendre sur le parking de MeyrinCentre mais les personnes en provenance de l'avenue de Vaudagne et traversant le parc n'ont pas de passage-piétons pour traverser directement la rue des Boudines. Elle termine en indiquant que plusieurs habitants lui ont demandé s'il était possible de remédier à cette situation.

M. Tschudi répond que la réglementation prévoit l'absence de passage-piétons dans les zones 30 km/h. La Commune a défendu le maintien d'un certain nombre de passages-piétons, notamment aux abords des écoles, et a eu gain de cause le plus souvent. Néanmoins, il est certain que la Direction générale des transports ne l'autorisera pas à ajouter des passages-piétons sur cette rue. Il explique que les deux passages-piétons cités par Mme Schweizer ont été maintenus parce qu'ils se trouvaient à proximité d'une école, et précise qu'il y a même une patrouilleuse.

En conclusion, **M. Tschudi** relève qu'il a déjà fallu se battre pour maintenir des passages-piétons et que, dans les zones 30 km/h, les automobilistes, de même que les piétons, doivent être prudents et attentifs aux autres usagers.

M. Ortelli, qui dit avoir également eu des remarques de la part d'habitants, regrette qu'il n'y ait aucun passage pour les piétons sur la berme centrale depuis le nord de l'école des Boudines jusqu'à l'avenue Sainte-Cécile.

M. Jimenay fait la remarque suivante:

"La réponse assez insatisfaisante que le Conseil administratif a apportée lors du dernier Conseil municipal à ma question sur la coexistence des jeunes, voire la possibilité pour ces derniers de vivre leurs activités et réunions et de partager entre jeunes des moments, y compris avec de la musique, a entraîné une nouvelle question.

La réponse du Conseil rappelle en effet des règles, des normes et l'action de la police mais en aucun cas le Conseil n'offre la moindre esquisse de proposition d'un éventuel lieu où ils pourraient se retrouver.

D'où ma question de ce soir, les jeunes de Meyrin pourront-ils avoir un lieu de rencontre externe où ils puissent vivre leur vie de jeune sans être chassés ou sous la menace de la police, afin que le vivre ensemble tant promu dans les textes devienne une réalité dans les faits ?"

Mme Girardet aimerait savoir quand le Conseil administratif pense ouvrir l'accès au chemin des Arbères jusqu'à l'avenue Louis-Rendu, car il devient problématique de passer à côté de la patinoire en raison des travaux qui ont commencé du côté du terrain de rugby.

M. Grognuz a constaté que la dernière mise à jour de l'inventaire des objets politique en suspens sur CMNet datait du 30 septembre 2016. Aussi demande-t-il quand cet inventaire sera mis à jour.

Mme Osmani relaie la plainte de certains usagers du parc à chiens quant à la fréquence de l'entretien de ce terrain. En effet, il y a de plus en plus de trous dans ce parc, ce qui pose des problèmes de sécurité.

M. Squillaci demande si l'administration distribue la brochure sur les chemins de Meyrin et, si oui, où.

M. Tschudi répond que ce fascicule ne sera pas distribué à tous les habitants mais peut être obtenu à la bibliothèque ou à la réception de la mairie.

Mme Boccard a constaté que les voitures dépassaient le bus à l'arrêt de bus 57 de Meyrin-village puisqu'il n'y a pas de ligne blanche. Or, de nombreuses personnes traversent la route en passant devant le bus, ce qui est dangereux. Aussi demande-t-elle de mettre une ligne blanche continue afin d'empêcher le dépassement par des voitures à cet arrêt.

M. Cornuz a été interpellé et a lui-même constaté que les panneaux de basket à la campagne Charnaux étaient réinstallés de plus en plus tardivement après les manifestations estivales. Il aimerait en connaître la raison et savoir quand ces panneaux seront remis en place, en faisant remarquer qu'il y a aussi des gens qui aiment pratiquer le basket pendant la saison hivernale.

M. Cornuz indique que des usagers du tram ont des difficultés à savoir quel tram prendre à l'arrêt Meyrin-Gravière lorsqu'ils proviennent des Champs-Frêchets ou descendent du bus O, car le panneau informatif est situé de l'autre côté de la route.

Aussi demande-t-il de mettre un panneau indicatif du côté des Champs-Frêchets. Il propose que le Conseil administratif mette cette requête à l'ordre du jour d'une prochaine séance avec les TPG.

M. Tschudi répond qu'il relayera cette demande, qu'il trouve justifiée, auprès des TPG.

Mme Sapin se demande pour quelle raison ce sont toujours des pommes qui sont servies en guise de dessert lors des pauses-repas du Conseil municipal. Elle aimerait qu'un autre type de dessert soit proposé.

Mme Sapin relève que lorsque l'on emprunte la rue des Boudines depuis l'avenue Sainte-Cécile, il y a des bacs de fleurs très proches les uns des autres, ce qui rend la circulation difficile, même à 30 km/h. Elle demande s'il existe des normes quant aux distances entre ces bacs.

M. Tschudi explique que ces agencements sont obligatoires à Genève où, contrairement à Zürich, les automobilistes ne respectent pas les zones 30 km/h s'ils ne sont pas freinés par de tels aménagements. Ceux mis en place à Meyrin ont été dûment contrôlés et validés par la Direction générale des transports mais il va néanmoins vérifier la conformité des espacements pour les bacs en question.

M. Serrano a constaté que les barrières posées à l'occasion des travaux entrepris à la rue des Lattes et au chemin Louis-Rendu mettaient les usagers en danger. De plus, il a noté des comportements dangereux lors du déplacement des engins de chantier.

M. Serrano demande qu'il soit mis fin au trafic de drogue à la Gravière et aux Champs-Fréchets car il craint que celui-ci s'incruste définitivement si rien n'est entrepris.

M. Tschudi indique que la police cantonale a été informée et que, en collaboration avec la police municipale, elle s'occupe de ce problème qu'il n'est pas aisé de résoudre. Quoi qu'il en soit, il n'est absolument pas souhaité qu'un trafic de drogue s'installe à demeure dans la Commune.

* * *

La séance est levée à 22h00/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 1^{er} novembre 2017.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Fabien GROGNUZ

Michel FABRE